

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2023

RELATIF AUX JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2024 - (N° 809)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AC161

présenté par

Mme Bourouaha et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine - NUPES

ARTICLE 14

Après l'alinéa 14, insérer l'alinéa suivant :

« La publicité mentionnée au présent article ne peut être réalisée ni sur des supports lumineux ou numériques, ni sur des affiches éclairées par projection ou transparence. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement reprend une proposition du sénateur T. Dossus et du groupe écologiste-solidarité et territoire au Sénat de ne pas inclure dans les dérogations la publicité lumineuse ou sur des supports lumineux. Ce n'est ni écologique, ni pertinent dans ces temps de crise énergétique.